



AFFICHÉ
LE 23.01.2024.

2024/.....
Parafe

DÉCISION N°06/2024

OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE L'ESPACE HORIZON

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au maire;

Vu la délibération n°61 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article précité ;

Vu la décision n°34/19 du 5 décembre 2019 relative à la fixation des tarifs de location de l'Espace Horizon ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : la présente décision annule et remplace la décision n°34/19 du 5 décembre 2019.

Article 2 : les tarifs pour la location de l'Espace Horizon sont fixés comme suit:

Pour les associations Ozoiriennes :	560€ par jour réservé (après une date accordée par an à titre gratuit)
Pour les banques Ozoiriennes :	1120€
Pour les demandes extérieures :	2010€.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 18 janvier 2024

Le Maire
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_fR-077-217703503-20240118-DECISION_06